CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

48e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 26-30 janvier 2015

**SC48-12**

**Rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique**

**Mesure requise :**

Le Comité permanent est prié :

a) de prendre note du rapport du Président du GEST; et

b) d’envisager comment financer la traduction de produits du GEST durant la période triennale.

**Introduction**

1. Le présent rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) décrit les activités et les progrès du GEST depuis la 47e Réunion du Comité permanent (SC47).
2. D’autres documents, préparés pour la 48e Réunion du Comité permanent (SC48) et touchant aux travaux du GEST, comprennent le document DOC. SC48-18 résultant de la Résolution XI.16, *Garantir un apport efficace d’avis et d’appuis scientifiques et techniques à la Convention*.
3. L’annexe 1 est un tableau qui résume les progrès par rapport au Plan de travail du GEST 2013‑2015, en date de novembre 2014. Le tableau énumère toutes les tâches, dans l’ordre des domaines de travail, telles qu’elles apparaissent dans le Plan de travail du GEST. Seules neuf tâches ont été jugées hautement prioritaires (par le Comité permanent) et partiellement financées par la COP. Toutefois, certaines tâches de plus basse priorité ont également progressé grâce à des partenariats ou à des contributions bénévoles de membres du GEST.

**Mise à jour sur les tâches hautement prioritaires**

Considérant le budget limité du GEST, le Comité permanent, à sa 46e Réunion, dans sa décision 14 (SC46-14), a demandé au GEST de se concentrer sur neuf tâches hautement prioritaires. Ci‑dessous, figure un résumé des progrès, à ce jour, concernant ces tâches.

1. *État des zones humides de la planète et leurs services* (Tâche no 18)*:* Une note d’information qui mettra en lumière la littérature scientifique récente sur l’état et les tendances des zones humides est en rédaction. Elle abordera les évaluations des tendances mondiales et régionales des zones humides ainsi que des évaluations plus limitées de Sites Ramsar. En général, ces études ont conclu que la perte et la dégradation des zones humides se poursuivent, avec pour conséquence des services écosystémiques diminués pour les populations. En outre, le Secrétariat a publié sa première tranche de fiches techniques que le GEST a commentées et qui contiennent des informations sur l’Indice d’étendue des zones humides produit par le WCMC. D’autres fiches techniques sur les types de zones humides et les indicateurs relatifs aux zones humides sont envisagées dans le cadre de la stratégie de communication du Secrétariat.
2. *Stratégie de participation de Ramsar au débat mondial sur l’eau* (Tâche no 44) : Un document, commandé par le Secrétariat et révisé par le GEST, *Recommandations et possibilités pour la Convention de Ramsar d’augmenter son impact dans le débat mondial sur l’eau,* a été remis au Secrétariat. S’appuyant sur ce document, le Groupe de travail du GEST sur les ressources en eau rédige une note d’information sur la nécessité de prioriser les possibilités.
3. *Les zones humides et l’éradication de la pauvreté – orientations et études de cas* (Tâche no 51) : Un Rapport technique Ramsar, fondé sur le rapport d’un stage parrainé par l’IWMI, sur un *guide structuré des lignes directrices et outils disponibles pour traiter l’éradication de la pauvreté dans le contexte des zones humides,* est en préparation. Un atelier de rédaction a eu lieu au lac Chilika, en Inde, en juin 2014, pour fournir des avis sur l’intégration du *Cadre intégré liant la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides à l’éradication de la pauvreté* dans les politiques et programmes nationaux pour l’éradication de la pauvreté. Une note d’information sur le sujet est en préparation. En outre, un rapport sur des études de cas et bonnes pratiques d’application du Cadre pour évaluer la pauvreté dans les zones humides (également fondé sur les résultats du stage) sera préparé et distribué lors d’une activité parallèle de la COP12.
4. *Zones humides et changements climatiques : Avis sur les conséquences des décisions REDD+ prises par d’autres AME pour la Convention de Ramsar* [Tâche no 41(iv) (c)]: En mai 2014, un atelier de rédaction, accueilli et parrainé par l’Institut de recherche sur les zones humides – Académie chinoise des forêts, Beijing, Chine, a examiné une note d’information du GEST et la possibilité de publier un Rapport technique Ramsar. La note d’information est en préparation.
5. *Zones humides et services écosystémiques – aspects économiques des services écosystémiques des zones humides* (Tâche no 59) : Une évaluation des besoins a été rédigée pour contribuer à l’élaboration d’orientations et est en train d’être finalisée pour soumission à un journal scientifique spécialisé. L’évaluation des besoins a également bénéficié de séances interactives et de la rétroinformation de la 8e réunion européenne Ramsar et de l’Atelier régional du GEST pour l’Asie. Un projet de note d’information sur un guide des orientations est en préparation mais nécessite un travail plus approfondi.
6. *Caractéristiques écologiques et changements dans les caractéristiques écologiques – orientations supplémentaires* (Tâche no 20) : Un rapport, commandé par le Secrétariat et revu par le GEST, sur certains aspects de l’article 3.2, le Service d’information sur les Sites Ramsar et le processus de l’article 3.2, les articles 2.5 et 4.2, le Registre de Montreux et les Missions consultatives Ramsar, a été rédigé pour usage interne du Secrétariat. Un rapport résumé a également été produit. En annexe au présent rapport, se trouve un regroupement réorganisé des aspects clés des orientations existantes et de leur interprétation, pour usage interne.

1. *Espèces envahissantes et zones humides – guide des orientations disponibles* (Tâche no 10) : Un consultant indépendant, engagé par le Secrétariat, est en train de rédiger une note d’information.
2. *CESP – évaluer et appuyer les besoins en matière de renforcement des capacités des Parties contractantes et des administrateurs de zones humides pour l’application des orientations Ramsar* (Tâche no 1) : Cette tâche a cessé, à la demande du Secrétariat, compte tenu du chevauchement avec l’examen de la Résolution XI.16.
3. *Application de la Fiche descriptive Ramsar (FDR) – révision 2012* (Tâche no 25) : Le GEST a fourni son avis à la 46e Réunion du Comité permanent.

**Mise à jour sur d’autres tâches, y compris les fonctions consultatives spéciales**

1. *Zones humides et agriculture – Utilisation rationnelle des zones humides dans l’optique des orientations pour l’aquaculture dans les eaux côtières et intérieures* (Tâche no 46) : Un projet de Rapport technique Ramsar sur les zones humides intérieures, les pêcheries de capture et l’aquaculture est en préparation avec l’appui de l’IWMI et de la FAO.
2. *Avis CESP sur la préparation des orientations* (Tâche no 4) : Le groupe de travail a fourni beaucoup d’avis CESP sur la préparation d’orientations aux différents groupes de travail, en particulier au Groupe de travail sur l’éradication de la pauvreté.
3. *Examen des projets de résolution* (Tâche no 8) : Comme il s’agit d’une de ses responsabilités centrales, le GEST a fourni des commentaires et des avis sur les projets de résolution concernant l’efficacité de la gestion, la prévention des risques de catastrophe, la conservation des petites îles méditerranéennes, les flux écologiques, les tourbières et le label Ramsar pour les collectivités. Concernant le label Ramsar pour les collectivités, le GEST a quelques préoccupations dont les principales sont : le label semble récompenser des Sites Ramsar (ou des communautés associées à ces sites) pour des actions qui devraient déjà être accomplies; il n’est pas expressément lié aux principes énoncés dans la Résolution XI.11; laisser de côté les zones humides qui ne sont pas des Sites Ramsar, ou simplement ne pas les prendre explicitement en compte dès le début, est une importante occasion manquée de faire progresser l’agenda de l’utilisation rationnelle; un label suggère un processus de certification rigoureux mais de nombreux détails restent incertains ou à développer ultérieurement.
4. *Groupe de travail sur le Plan stratégique* (Tâche no 6) : Le Président du GEST a siégé au groupe de travail, participant aux réunions (à distance) et apportant les commentaires collectifs du GEST.
5. *Registre de Montreux* (Tâche no 7) : Le GEST a fourni des commentaires au Secrétariat concernant la suppression de Bañados del Este (Uruguay) du Registre de Montreux.
6. *Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)* (Tâche no 13) : Le GEST a continué de participer à l’IPBES. Ainsi, le Président du GEST a assisté à la réunion du groupe d’experts pluridisciplinaire en juillet 2014 et a souligné la nécessité d’associer des experts des zones humides et de la restauration des zones humides aux évaluations de la dégradation/restauration des terres. Plusieurs experts choisis pour la phase de mise en place de cette évaluation thématique avaient des compétences relatives aux eaux douces et à la restauration des mangroves et des zones humides d’eau douce. Le Président du GEST assistera à l’IPBES 3 en janvier 2015.
7. Comme indiqué précédemment, le GEST et le Secrétariat pourraient nommer des experts candidats pour les processus de l’IPBES. À ce jour, cependant, les résultats de notre processus de nomination interne sont mitigés. Nous avons principalement reçu des autocandidatures (qui n’émanaient ni des Parties contractantes, ni des OIP) et nous avons décidé de ne pas présenter ces candidats dans le dernier appel à nominations. Les Parties contractantes semblent satisfaites de soumettre des candidatures dans le cadre de leurs processus nationaux. Le fait que les experts des pays développés doivent défrayer leurs propres frais de voyage pourrait aussi expliquer ce faible taux de réponse.
8. *Webinaires du GEST*: Dans le cadre de ses efforts déployés pour atteindre un plus large public, le GEST a produit six webinaires en anglais, français et espagnol sur les différentes activités entreprises par les Parties contractantes, les partenaires et les organes liés à Ramsar. Les webinaires peuvent être consultés sur le portail du GEST (<http://strp.ramsar.org/strp-publications/strp-webinars>).
9. *Matériel de formation*: L’observateur du GEST, Rob McInnes (représentant de la Society of Wetland Scientists) a été chargé par le Secrétariat de produire du matériel d’apprentissage pratique (PowerPoint, fiches techniques) avec l’équipe de communication du Secrétariat. Le Président du GEST est en train de préparer un cours d’une semaine pour des étudiants en droit et politique qui aura lieu à l’Université Stetson, en janvier 2015. Les PowerPoint développés pour le cours seront diffusés dans la communauté Ramsar.
10. *Rapport technique sur la gestion des aires protégées de zones humides*:L’expert Max Finlayson, invité par le GEST, a été le coauteur d’un projet de Rapport technique Ramsar; une version abrégée sera publiée dans le cadre d’un ouvrage de l’UICN pour le Congrès mondial sur les parcs de Sydney, en Australie, en novembre 2014.

**Réunions et ateliers du GEST**

1. La 18e réunion du GEST a eu lieu du 8 au 10 septembre au siège du Secrétariat. L’objectif de la réunion, qui était la dernière avant la COP12, était de faire considérablement progresser les tâches hautement prioritaires et de préparer un processus pour compléter les tâches avant la fin de la période triennale. Durant les séances de travail, la rétroinformation sur les tâches hautement prioritaires a été rassemblée et le GEST a contribué aux projets de résolution des Parties contractantes sur l’efficacité de la gestion, la prévention des risques de catastrophe, le label Ramsar pour les collectivités, la conservation des petites îles méditerranéennes et les tourbières. Le GEST a confirmé, avec la participation du Secrétariat, la vue d’ensemble des résultats attendus pour la période triennale, que l’on peut consulter en annexe 1.
2. En raison des contraintes budgétaires, la participation aux réunions régionales pré‑COP a été limitée. Néanmoins, deux membres du GEST ont assisté à la réunion pour l’Asie, un membre du GEST et un observateur ont assisté à la réunion européenne et le Président, un membre d’une OIP et un expert invité ont assisté à la réunion panaméricaine.

1. Comme mentionné plus haut, de petits ateliers de rédaction du GEST relatifs aux tâches hautement prioritaires ont eu lieu en Chine en mai 2014 et en Inde en juin 2014.
2. Les membres, experts et observateurs du GEST jouent aussi un rôle considérable dans les réunions et conférences suivantes : Réunion annuelle de la Society of Wetlands Scientists (conjointement avec la Réunion des sciences aquatiques), mai 2014, Portland, Oregon, États‑Unis; le IXe Congrès européen sur les zones humides de la Society of Wetlands Scientists, septembre 2014, Huesca, Espagne; l’Atelier sur la mise en œuvre de la Convention de Ramsar et de la CDB dans les petits États nordiques, septembre 2014, Tórshavn, îles Féroé; et les Perspectives australiennes (une activité parallèle du Congrès mondial sur les parcs), novembre 2014, Sydney, Australie. Il convient de noter que les fonds du GEST n’ont pas été utilisés pour la participation à ces activités.

**Processus de révision de la Résolution XI.16**

1. Le Président du GEST a siégé au comité de révision de la Résolution XI.16. Tout au long du processus, le Président du GEST a suggéré que l’objectif global soit la production *d’orientations et d’avis rigoureusement scientifiques qui répondent à des publics cibles et qui soient efficaces en matière de promotion de l’utilisation rationnelle des zones humides.*
2. Il importe de préciser (si l’on en juge par les questions soulevées aux réunions régionales) que le GEST, dans son ensemble, n’a pas eu l’occasion de participer au projet de résolution, *Nouveau cadre proposé pour la fourniture d’avis scientifiques et techniques et d’orientations à la Convention,* avant qu’il soit communiquéaux réunions régionales pré‑COP. Le GEST n’a pas non plus joué de rôle dans l’élaboration de la liste proposée en annexe 3 de ce document, *Priorités et domaines thématiques du GEST pour 2016-2018*. Le GEST se réjouit, cependant, de collaborer avec les Parties contractantes et le Secrétariat pour commenter le projet de résolution afin d’améliorer la fourniture et l’adoption d’avis scientifiques et techniques. Parmi les points que les Parties contractantes pourraient souhaiter examiner, on peut citer : les questions stratégiques, émergentes et en cours (telles que la révision de projets de résolution, la fourniture d’avis au Secrétariat, le maintien d’une surveillance étroite de l’influenza aviaire hautement pathogène) devraient être une priorité et un domaine thématique du GEST; le projet de résolution fournit‑il un mécanisme clair pour l’apport d’orientations scientifiques et techniques spécifiques aux niveaux local et régional; et la distinction entre les rôles scientifiques et techniques est-elle applicable en pratique ?

**Préparation pour la COP12**

29. Le Président et le Vice-président du GEST s’entretiennent avec le Secrétariat concernant la représentation du GEST à la COP12 pour aider et donner des conseils concernant les révisions des projets de résolution ainsi que les activités parallèles liées au GEST.

**Annexe 1 : Progrès accomplis par rapport au Plan de travail du GEST 2013-2015, en date de novembre 2014**

Le présent tableau résume les progrès accomplis par rapport au Plan de travail 2013-2015 du Groupe d’évaluation scientifique et technique Ramsar, en date de novembre 2014. Le tableau énumère toutes les tâches, dans l’ordre des domaines de travail, telles qu’elles apparaissent dans le Plan de travail du GEST. Seules neuf tâches ont été jugées tâches hautement prioritaires (par le Comité permanent) et partiellement financées par la COP. Les tâches hautement prioritaires sont mentionnées dans le tableau des commentaires. Toutefois, certaines autres tâches ont également progressé grâce à des partenariats ou des contributions bénévoles de membres du GEST.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tâche no** | **Titre court de la tâche** | **Brève description** | **État** | **Commentaires** |
|  | **CESP** |  |  |  |
| 1 | Évaluer et appuyer les besoins en matière de renforcement des capacités des Parties contractantes et des administrateurs des zones humides pour l’application des orientations Ramsar | Concevoir des moyens efficaces de fournir une formation et des activités de renforcement des capacités, notamment un programme « de formation des formateurs », pour les acteurs pertinents des Parties contractantes (y compris les Autorités administratives et les administrateurs des zones humides) afin de les aider à interpréter et appliquer les orientations scientifiques et techniques et autre matériel adopté par la Convention, avec une évaluation et une définition des besoins futurs. | **Aucune activité entreprise** | **Identifiée comme hautement prioritaire par SC-46.**  Indiqué à SC-47 que la tâche a cessé à la demande du Secrétariat, compte tenu d’un chevauchement avec la révision de la Résolution XI.16. |
| 2 | Appui au renforcement des capacités des Correspondants nationaux du GEST | Organiser des ateliers régionaux pour les Correspondants nationaux du GEST (au moins 1 par période triennale). | **Terminée** | Terminée conjointement avec le Centre régional Ramsar – Asie de l’Est en octobre 2013. |
| 2.2 | Mise au point d’une collection de matériels d’apprentissage pratiques pour le partage horizontal de connaissances utilisant des modes de communication plus dynamiques et accessibles | Reconfiguration des orientations existantes/d’autres matériels en produits plus petits, plus accessibles, utilisant des moyens dynamiques qui peuvent servir d’Orientations Ramsar de *deuxième niveau*. L’intention est également de déterminer les produits existants qui sont déjà utilisés et seraient pertinents pour les utilisateurs finals Ramsar et de construire des liens vers ces produits de manière informelle ou dans le cadre de partenariats. | **En cours** | Lancée en conjonction avec le Secrétariat. L’équipe de communication du Secrétariat joue un rôle leader. Les produits comprennent des PowerPoint, des vidéos, des fiches techniques. |
| 3a & 3b | Appui à la communication et diffusion du GEST : a) plateforme en ligne; et b) bulletins | Mettre en place et maintenir, voire améliorer, une nouvelle plateforme en ligne du GEST pour les contributions aux travaux du GEST et la diffusion de ses travaux par les CN du GEST et d’autres.  Publier des bulletins périodiques du GEST et s’efforcer de diffuser les bulletins et les documents clés du GEST dans toutes les langues de la Convention. | **a) Terminée**  **b) Terminée** | Le portail web et l’espace de travail ont été mis en place et sont utilisés par les membres du GEST et les CN du GEST.  Trois bulletins ont été produits en 2013 et le Secrétariat examine maintenant comment les intégrer dans sa stratégie de communication globale. |
| 3c | Plan d’évaluation et de rapport sur la participation du GEST à la COP | Utiliser la COP comme possibilité d’entrer en contact directement avec les Parties contractantes qui sont le premier public du GEST. | **Terminée** | Terminée à la 18e Réunion du GEST, à discuter avec le Secrétariat avant son application à la COP12. |
| 3.3d | Appui à la communication et à la diffusion du GEST |  | **En cours** |  |
| 4 | Avis CESP sur la préparation des orientations |  | **En cours** | En cours, une quantité importante d’heures a été consacrée aux produits par les groupes sur la pauvreté et les services écosystémiques. |
| 5 | Initiatives sur les voies de migration des oiseaux d’eau – partage des connaissances |  | **Aucune activité entreprise** |  |
|  | **Questions stratégiques, émergentes et actuelles** |  |  |  |
| 6 | Conseils scientifiques et techniques stratégiques | Fournir des conseils proactifs et réactifs à la Convention sur des questions scientifiques et techniques stratégiques pertinentes, y compris les progrès d’ensemble réalisés sur les aspects scientifiques et techniques de la mise en œuvre des résolutions de la COP, les tendances, questions émergentes et autres questions prioritaires nécessitant l’intervention d’experts. | **En cours** | En cours, pour des besoins spéciaux |
| 7 | Fonctions consultatives spécifiques actuelles | Fournir des conseils au Secrétariat et aux Parties, y compris sur l’inscription de Sites Ramsar, les questions relevant de l’article 3.2, le Registre de Montreux, les Missions consultatives Ramsar, le SISR, les projets pour les zones humides, la participation au CSAB et d’autres questions. | **En cours** | En cours, dépendant du financement par les Parties contractantes, p. ex., conseils à Oman sur la création d’un comité national des zones humides.  Autres avis spécifiques :   * Commentaires sur les inventaires des zones humides dans le Pacifique * Commentaires au GBO-4 * Commentaires du Passeport d’Aichi : Indicateur de l’Indice d’étendue des zones humides * Commentaires à la consultation GMO * Commentaires du rapport KBA * Avis d’experts sur une analyse des politiques (Ramsar et Variables de biodiversité essentielles) (WCMC) * Examen d’orientations pour les projets carbone dans les zones humides côtières (PNUE) * Examen de Lignes directrices sur la conception et la gestion de grandes AMP (NOAA) * Commentaires pour la rédaction de normes de description et de cartographie pour les Sites Ramsar australiens * Commentaires pour la stratégie sur l’eau des Émirats arabes unis * Commentaires pour le Questionnaire et le Forum des acteurs en matière de politique nationale pour les zones humides (sur le remplacement de la politique nationale pour les zones humides de l’Australie) * Commentaires au Supplément zones humides 2013 des Lignes directrices du GIEC 2006 pour les Inventaires nationaux de gaz à effet de serre |
| 8 | Examen des projets de résolution des Parties pour la COP | Conseiller le Comité permanent sur les propositions, par les Parties contractantes, de projets de résolutions de la COP ayant un contenu scientifique et technique. | **En cours** | En cours, fourniture d’avis et de commentaires relatifs à l’efficacité de la gestion, la prévention des risques de catastrophe, le label pour les zones humides urbaines/villageoises, la conservation de petites îles de Méditerranée, les flux écologiques et les tourbières. |
| 9 | Questions sectorielles et/ou émergentes pour d’éventuels travaux prioritaires | Maintenir une liste évolutive de questions sectorielles et/ou émergentes mondiales et régionales pouvant avoir des incidences sur l’utilisation rationnelle des zones humides.  Faire des recommandations au Comité permanent et à la COP lorsque l’une de ces questions relève du GEST ou d’autres organes de la Convention. | **Aucune activité entreprise** |  |
| 10 | Espèces envahissantes et zones humides | Élaborer un guide des orientations et informations disponibles sur les espèces exotiques envahissantes dans les zones humides, à l’usage des administrateurs de zones humides et des décideurs. | **En cours** | **Identifiée comme hautement prioritaire par SC-46.**  Note d’information en préparation |
| 13 | Participation à l’IPBES | Au nom de la Convention de Ramsar, maintenir une participation active à la mise au point et à la réalisation des programmes de travail scientifique de l’IPBES pour : soutenir une interface science/politiques efficace pour la biodiversité des zones humides, et faire en sorte que des informations scientifiques de bonne qualité et une bonne compréhension des zones humides soient intégrées dans les prises de décisions. | **En cours** | Le Président du GEST a assisté à l’IPBBES 2 et à la réunion MEP, et assistera à l’IPBES 3. |
| 11 | Examen de l’actualité des orientations adoptées |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 12 | Influenza aviaire hautement pathogène |  | **En cours** | Des experts membres du GEST continuent de surveiller étroitement cette question. Voir aussi les progrès pour la tâche 15/33 connexe. |
| 14 & 23 | Mécanismes d’information harmonisés pour les AME et de rapports en ligne de la Convention |  | **Aucune activité entreprise** | Aucune participation directe du GEST; ce rôle est tenu par le Secrétariat. |
| 15 | Contribution de l’expérience des Initiatives régionales aux travaux du GEST |  | **Aucune activité entreprise** | Identifiée comme une initiative de haute priorité dans le cadre du Programme du Secrétariat pour la stratégie et les partenariats.  À noter également que l’Observatoire des zones humides méditerranéennes (en tant qu’outil dans le cadre de l’initiative régionale MedWet) est un partenaire clé pour le projet qui vient d’être lancé, intitulé « Évaluation économique des services écologiques rendus par les zones humides dans le cadre du changement climatique en Méditerranée » et dirigé par le Plan bleu, qui devrait durer deux ans et qui est financé, entre autres, par la Fondation MAVA et la Fondation Prince Albert II de Monaco.    Il s’agit d’évaluer et de promouvoir le rôle que peuvent jouer les zones humides en atténuant les effets des changements climatiques, dans un échantillon de zones humides méditerranéennes, et l’Observatoire fera rapport au GEST sur ses résultats. |
| 16 | Échange d’informations avec les organes subsidiaires d’autres AME, y compris dans le cadre du CSAB |  | **En cours** | Le Président du GEST a participé au SBSTTA 18 et au Conseil scientifique 18 de la CMS. Le Secrétaire général adjoint a participé au CSAB 6. Le CSAB 7, prévu pour juin 2014, n’a pas eu lieu. Le GEST 18 a reçu une note d’information sur le CSAB communiquée par David Morgan de la CITES.  Le Président du GEST a également ouvert la discussion, au sein du CSAB, sur les maladies liées à la faune sauvage telles que l’Ébola. |
| 17 | Examen des orientations disponibles sur l’investissement durable dans le contexte des zones humides |  | **Aucune activité entreprise** |  |
|  | **Inventaire, évaluation, suivi des zones humides et établissement de rapport** |  |  |  |
| 18 | Présentation de rapports sur l’état des zones humides de la planète et leurs services aux populations, et efficacité de la Convention | a) Préparation et publication de la 1re édition d’un rapport périodique, **État des zones humides de la planète et leurs services (EZHPS)/Perspective mondiale pour les zones humides (PMZH)**.  b) Poursuite de la mise en œuvre de la Résolution VIII.26 (2002) sur la mise au point d’**indicateurs** sur les résultats des activités de la Convention, en collaboration avec d’autres AME relatifs à la biodiversité en vue d’aboutir à une approche cohérente de l’élaboration des indicateurs pour que **l’efficacité de la Convention** puisse être évaluée au moins une fois par cycle de rapport; et conseils sur la manière d’intégrer ces indicateurs dans les Rapports nationaux des Parties. | **En cours** | Une note d’information, qui présentera la littérature scientifique récente sur l’état et les tendances des zones humides, est en train d’être rédigée.  À la demande du Secrétariat, des fiches techniques seront désormais élaborées en tant que produits du Secrétariat et diffusées par le Programme de communication du Secrétariat. Le GEST fournit des avis et des recommandations sur le contenu scientifique des fiches techniques. |
| 19 | Mise en place et coordination d’un partenariat pour un Système mondial d’observation des zones humides (GWOS) | Création d’un mécanisme (et portail) de partenariat pour un Système mondial d’observation des zones humides (GWOS), conçu pour l’accès aux données et informations pour faciliter les rapports EZHPS/PMZH. | **En cours** | Aucune nouvelle initiative, cependant le partenariat est bien établi et régulièrement renouvelé lors des réunions du GEST, p. ex., une veille mondiale des mangroves donne des occasions suffisantes de collaboration et d’investissement dans de nouveaux projets. Les informations données au GEST 18 par JAXA et l’ESA ont souligné ces possibilités et le GEST recommande aux Parties d’envisager d’inclure cette tâche dans le programme de travail futur en tant que haute priorité. |
| 22 | Maintenir une vue d’ensemble de l’état des inventaires des zones humides |  | **Aucune activité entreprise** | Le GEST 18 a recommandé que les Parties envisagent d’en faire une tâche hautement prioritaire. |
| 24 | Appui renforcé à la mise en œuvre du Plan stratégique Ramsar |  | **Aucune activité entreprise** | Aucun progrès sur un portail web avec moteur de recherche, mais le Président du GEST est membre du Groupe de travail sur le Plan stratégique. |
|  | **Zones humides d’importance internationale** |  |  |  |
| 25a | Application de la Fiche descriptive Ramsar (FDR) – révision 2012 | Élaborer des outils et mécanismes normalisés pour l’inscription de Sites Ramsar et une gestion plus efficace et rationnelle des données et informations, notamment révision de la base de données des Sites Ramsar et des outils de présentation en ligne des FDR. [Avis du GEST]  Examiner de toute urgence les possibilités d’apporter des modifications mineures à la FDR – révision 2012 pour soutenir le suivi dans les Sites Ramsar en incluant éventuellement des sous-champs relatifs : aux changements dans les sites, par exemple dans les champs 12a, 12c et 16 qui portent sur la composition en espèces et les types de zones humides; à la définition des seuils pour les changements dans les caractéristiques écologiques; et aux indicateurs de suivi. | **Terminée** | **Identifiée comme hautement prioritaire par SC‑46.**  Avis donné à SC‑46. |
| 25b | FDR et orientations – amélioration |  | **Aucune activité entreprise** | Inutile parce que le Secrétariat s’en est chargé. |
| 26 | Sites Ramsar et avantages/services écosystémiques |  | **Aucune activité entreprise** | Une proposition de recueil d’études de cas a été lancée à la réunion régionale Nordique-Baltique mais n’a pas été suivie d’effet.  Les prochaines étapes sont : encourager l’identification par les Parties d’études de cas qui entreprennent de manière plus approfondie des évaluations des services écosystémiques, y compris, si possible, de valorisation économique de ces services et commencer à compiler ces études de cas. |
| 27 | Compréhension des mécanismes nationaux d’inscription de sites et entraves aux réseaux nationaux de Sites Ramsar |  | **Aucune activité entreprise** | Le CRP a recommandé, au GEST 18, que les Parties envisagent de faire de cette activité une tâche hautement prioritaire. |
| 28 | Élaboration de cibles pour soutenir les objectifs de la Liste de Ramsar |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 29 & 30 | Critères d’inscription de Sites Ramsar et identification de zones d’importance internationale pour la biodiversité |  | **Aucune activité entreprise** |  |
|  | **Ramsar, zones humides et autres secteurs** |  |  |  |
|  | **A. Zones humides et santé** |  |  | Le GEST 18 a recommandé que les Parties contractantes envisagent d’inclure les poisons dans les zones humides dans le programme de travail futur du GEST. Des orientations précises sur la gestion des poisons dans les zones humides et les moyens de les empêcher de pénétrer dans les zones humides pourraient être utiles et garantir que les êtres humains, le bétail et les espèces sauvages ne soient pas exposés. Il s’agit d’une question envisagée par d’autres AME (p. ex., l’empoisonnement au plomb a été examiné par l’AEWA et la CMS a un projet de résolution et des lignes directrices concernant l’empoisonnement des oiseaux migrateurs qui fait référence à la Résolution Ramsar XI.12). |
| 31 | Orientations sur « Les zones humides et la santé » pour le secteur de la santé | Préparer des orientations sur « Les zones humides et la santé » pour le secteur de la santé | **Aucune activité entreprise** | Un partenariat important a été noué dans ce domaine qui pourrait être renforcé dans le cadre du Programme du Secrétariat pour la Stratégie et les partenariats.  Bien que cette tâche particulière n’ait fait aucun progrès, un ouvrage a été préparé pour publication en 2014/2015. |
| 32 | Études de cas sur les zones humides et la santé | Présentation d’études de cas sélectionnées pour démontrer :  i) les éléments de preuve établissant les liens de cause à effet entre la gestion des zones humides et l’amélioration de la santé;  ii) la gestion des zones humides vise directement à atténuer les compromis entre les services écosystémiques de régulation et les services écosystémiques d’approvisionnement;  iii) les résultats pour la santé sont améliorés pour l’une ou chacune des catégories suivantes : a) maladies portées par l’eau; b) maladies vectorielles; c) exposition à des produits toxiques; d) amélioration de l’accès et utilisation pour les loisirs et l’exercice physique; e) catastrophes naturelles. | **Aucune activité entreprise** | Bien que cette tâche particulière n’ait fait aucun progrès, la collaboration avec les partenaires a contribué à la production d’une vidéo qui peut être utilisée par les Parties contractantes. |
| 33 & 39 | Manuel Ramsar sur les maladies liées aux zones humides | A. Amélioration du *Wildlife Diseases Manual :*  a) promouvoir et diffuser le Manuel Ramsar sur les maladies et les zones humides – essentiellement par la publicité et la sensibilisation à son utilité en tant que ressource;  b) examiner la faisabilité de traduire des parties ou l’ensemble du manuel en produit mis en ligne et, le cas échéant, y procéder;  c) améliorer encore son accessibilité en tant que texte à des fins de formation;  d) traduire le matériel existant en français et en espagnol afin d’améliorer sa portée.  B. Utiliser les opinions des administrateurs des zones humides et autres acteurs pertinents pour élargir le contenu du *Manuel Ramsar sur les maladies et les zones humides : Lignes directrices pour évaluer, surveiller et gérer les maladies des animaux dans les zones humides*, pour inclure les maladies des plantes et des êtres humains associées aux zones humides. Cela prendra deux formes : une révision du manuel pour garantir qu’il traite à la fois de la santé humaine et de la santé des espèces sauvages; et des fiches techniques sur des maladies humaines particulières. | **En cours** | Ces travaux offrent une excellente occasion d’amélioration dans le cadre de la Stratégie de communication du Secrétariat.  Bien que le Manuel Ramsar sur les maladies et les zones humides soit actuellement disponible en PDF, en ligne, un site web spécial est en construction qui intégrera un Manuel permettant plus de recherches, avec hyperlien, ainsi que des vidéos de formation, etc., pour démontrer et illustrer l’utilité du Manuel.  Le Manuel a été promu et diffusé à l’occasion de différentes conférences et réunions. |
| 34 | Mise au point d’indicateurs sur les zones humides et la santé |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 35 & 37 | Tâche conjointe dans le cadre du Groupe de travail sur les services écosystémiques : Orientations sur les conséquences des perturbations des services écosystémiques sur la santé; avec l’idée de pouvoir inclure une évaluation des coûts et avantages pour la santé dans les modèles économiques et l’évaluation des zones humides |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 36 & 40 | Transformation des produits de la période triennale précédente en matériel Ramsar : Examen des orientations Ramsar relatives à la santé humaine et encouragement d’approches par écosystème pour résoudre les problèmes de santé |  | **En cours** | Production d’un ouvrage – soumis à Springer pour publication 2014/2015. Le Chapitre 11 examine les questions de santé humaine et les manuels et orientations Ramsar sur les zones humides |
| 38 | Orientations pour les administrateurs des zones humides sur l’évaluation des effets sur la santé humaine et animale, du fardeau des maladies et de la santé communautaire, dans les zones humides |  | **Aucune activité entreprise** |  |
|  | **B. Zones humides et changements climatiques** |  |  |  |
| 41 | Avis sur les conséquences des changements climatiques sur la mise en œuvre de la Convention | i) Continuer de préparer des avis sur les répercussions des changements climatiques sur le maintien des caractéristiques écologiques des zones humides, notamment des stratégies portant sur l’apparition d’écosystèmes hybrides ou nouveaux sous l’effet des changements climatiques, la définition des conditions de référence précises permettant d’évaluer les changements dans les caractéristiques écologiques, la détermination de limites de changement spécifiées, les rapports sur les changements dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar et la manière de les consigner dans les Fiches descriptives Ramsar ; et rassembler les informations issues de ces évaluations pour de futures sessions de la Conférence des Parties;  ii) Rassembler et évaluer des études de cas et autres informations produites en réponse au paragraphe 32 de la Résolution XI.14;  iii) Collaborer avec les Parties contractantes et organisations internationales intéressées en vue de préparer des avis sur la gestion durable des stocks de carbone en pour favoriser la diversité biologique des zones humides et la fourniture de services écosystémiques, contribuant ainsi au bien‑être humain, en tenant tout particulièrement compte des peuples autochtones et des communautés locales;  iv) De concert avec le Secrétariat, les Réseaux d’Initiatives régionales et de Centres Ramsar, collaborer avec les organisations internationales et conventions compétentes dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour examiner plus en détail la contribution éventuelle des écosystèmes de zones humides à l’atténuation des changements climatiques et à l’adaptation à leurs effets, notamment :  a) en préparant des avis sur l’évaluation de la résilience sociale et de la vulnérabilité des zones humides aux changements climatiques, en complément de l’avis existant sur la vulnérabilité biophysique des zones humides aux changements climatiques (Rapport technique Ramsar no 5/vol. 57 des Séries techniques de la CDB);  b) en préparant des avis sur l’adaptation aux changements climatiques fondée sur les écosystèmes pour les zones humides intérieures et côtières; et  c) en étudiant tout avis pertinent fourni par d’autres AME, en particulier les résultats de la COP 11 de la CDB. | **En cours/ Aucune activité entreprise** | **Sous-tâche 41(iv)(c) Identifiée comme hautement prioritaire par SC‑46.**  Préparation d’une note d’information sur les avis fournis par d’autres AME, en particulier les résultats de la COP 11 de la CDB  Pas de progrès (sur les aspects des caractéristiques écologiques) |
| 41 | CC1-Conséquences des changements climatiques pour l’application de la Convention et avis à ce sujet  Sous-tâche CC1.1) : Conséquences des changements climatiques pour le maintien des caractéristiques écologiques des zones humides |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 41 | Sous-tâche CC1.2) : Études de cas et autre information générée en réponse au paragraphe 32 de la Résolution XI.14 |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 41 | Sous-tâche CC1.3) : Avis sur la gestion durable des stocks de carbone |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 41 | Sous-tâche CC1.4) : Contribution éventuelle des écosystèmes de zones humides à l’atténuation des changements climatiques et à l’adaptation à ces changements |  | **Aucune activité entreprise** | Comme noté pour la tâche 15, l’Observatoire des zones humides méditerranéennes (en tant qu’outil dans le contexte de l’Initiative régionale MedWet) a lancé un projet pour évaluer et promouvoir le rôle que peuvent jouer les zones humides en atténuant les effets des changements climatiques. |
| 42 | Migration des Sites Ramsar hors de leurs limites face à l’élévation du niveau de la mer et à d’autres effets des changements climatiques |  | **Aucune activité entreprise** | Note d’information mise au point pour la période triennale précédente. |
|  | **C. Zones humides et gestion des ressources en eau** |  |  |  |
| 43 | Le rôle de la biodiversité et des zones humides dans le cycle de l’eau à l’échelle planétaire | Créer un groupe d’experts chargé de maintenir la capacité de la diversité biologique de continuer de soutenir le cycle de l’eau (comme demandé dans la Décision X/28 de la COP 10 de la CDB et approuvé par la 42e Réunion du Comité permanent) et communiquer avec les Parties de façon qu’elles puissent fournir des contributions scientifiques par l’intermédiaire de leurs propres experts. | **En cours** | Un manuscrit a été rédigé et est en train d’être finalisé. |
| 44 | Ramsar, l’eau et les zones humides : examen et mise au point d’une stratégie de participation au débat mondial sur l’eau | Élaborer une stratégie pour que Ramsar puisse participer pleinement au débat mondial sur l’eau en privilégiant le rôle des zones humides en tant qu’infrastructure naturelle de l’eau. Il s’agira de définir spécifiquement les buts, mécanismes de participation et produits nécessaires pour soutenir l’engagement. [Note. L’élaboration par le Secrétariat, en 2011, d’une « Vision 40+ » pour la Convention contribue à cette stratégie.] | **En cours** | **Identifiée comme hautement prioritaire par SC-46.**  Document commandé par le Secrétariat, revu par le GEST et fourni au Secrétariat.  Une note d’information traitant de la nécessité de prioriser les possibilités est en train d’être rédigée. |
| 45 | Attribution de l’eau pour l’environnement des zones humides – orientations | Collaborer avec le Mexique et le WWF en vue d’échanger des méthodes et connaissances spécialisées et d’élaborer d’autres orientations ou outils pour la gestion et l’attribution de l’eau en vue de maintenir les fonctions écologiques des zones humides. | **En cours** | Un membre du GEST a collaboré avec le Gouvernement du Mexique à la rédaction d’un projet de résolution pour la COP12. |
|  | **Zones humides et agriculture** |  |  |  |
| 46 | Utilisation rationnelle des zones humides en rapport avec l’aquaculture côtière et intérieure | Élaborer des orientations pour l’utilisation rationnelle des zones humides en relation avec l’aquaculture côtière et intérieure.  (Tirer parti des enseignements issus des meilleures pratiques en matière d’aquaculture durable, et reconnaissant que la dépendance mondiale envers l’aquaculture augmente, que les stocks sauvages continuent de s’appauvrir, et que la satisfaction des besoins en fruits de mer a des impacts directs (perte d’habitats, prélèvement d’espèces dans la nature) et indirects (pollution, contamination) importants sur les zones humides.) | **En cours** | RTR intitulé : Zones humides intérieures, pêcheries de capture et aquaculture. Projet pour examen par des pairs qui sera produit d’ici fin novembre 2014. Il se pourrait qu’il soit prêt après la COP12. |
| 47 | Effets des pratiques agricoles sur les rizières en tant que systèmes de zones humides |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 48 | Conversion des paysages agricoles |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 49 | Zones humides et biocarburants |  | **Aucune activité entreprise** |  |
|  | **Zones humides et éradication de la pauvreté** |  |  |  |
| 50 | Zones humides et éradication de la pauvreté – orientations et études de cas | Outils et orientations supplémentaires pour soutenir la mise en œuvre des Résolutions IX.14, X.28 et XI.13, sur :  i) des conseils sur la manière d’intégrer le « Cadre intégré permettant de relier la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides à l’éradication de la pauvreté » dans les politiques et programmes nationaux d’éradication de la pauvreté;  ii) l’élaboration d’un « guide sur les orientations et outils disponibles » structuré pour traiter l’éradication de la pauvreté dans le contexte des zones humides; et  iii) des études de cas et meilleures pratiques sur la mise en œuvre du Cadre afin d’évaluer la pauvreté dans les zones humides. | **i) En cours**  **ii) En cours**  **iii) En cours** | **Identifiée comme hautement prioritaire par SC-46.**  i) Mise au point d’un projet de note d’information à présenter à la réunion pré‑COP au Cambodge, avant sa soumission à la COP12.  ii) RTR à soumettre à la COP12.  iii) Préparation d’un rapport à distribuer lors d’une activité parallèle à la COP12. |
| 51 | Orientations supplémentaires pour soutenir le cadre d’éradication de la pauvreté de la Résolution XI.13 |  | **Aucune activité entreprise** |  |
|  | **Zones humides et urbanisation** |  |  |  |
| 52 | Planification et gestion des zones humides urbaines et périurbaines |  | **En cours** | Note d’information publiée |
| 53 | Sites de démonstration de la gestion des zones humides urbaines |  | **Aucune activité entreprise** | Quatre ateliers ont eu lieu durant la période triennale en collaboration avec le Secrétariat Ramsar (et avec l’appui du CRP pour l’Afrique), des Parties contractantes locales, des OIP et d’ONU Habitat au Sénégal (x2), au Togo et au Ghana. Ces ateliers ont exploré comment les principes adoptés dans la Résolution XI.11 peuvent être inscrits dans les pratiques de gestion et d’aménagement urbain pour les villes et cités. |
|  | **Zones humides et tourisme** |  |  |  |
| 54 | Zones humides et tourisme – élaboration de principes directeurs pour le tourisme dans les zones humides et à proximité |  | **Aucune activité entreprise** | Un partenariat important a vu le jour grâce aux travaux accomplis pour la COP11, qui peut encore être renforcé dans le cadre du Programme du Secrétariat pour la Stratégie et les partenariats |
|  | **Zones humides et énergie** |  |  |  |
| 55 | Gérer les activités du secteur de l’énergie en relation avec les zones humides : guide des orientations et études de cas |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 56 | Suivi des tendances de l’énergie émergeant d’évaluations mondiales |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 57 | Application de critères d’impact écologique dans la sélection de sites de production énergétique |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 58 | Renforcement des capacités pour la supervision réglementaire du secteur de l’énergie |  | **Aucune activité entreprise** |  |
|  | **Zones humides et services écosystémiques** |  |  |  |
| 59  60 | Aspects économiques des services/avantages écosystémiques des zones humides  ET Zones humides et prévention des risques de catastrophe | S’appuyant sur les travaux TEEB et autres (et sur le rapport de synthèse TEEB sur l’eau et les zones humides) :   1. Réaliser une analyse des besoins des utilisateurs à l’usage des Parties Ramsar et des administrateurs de zones humides sur les outils, connaissances, méthodologies et données nécessaires pour soutenir l’intégration de la valeur des services écosystémiques dans la planification et les prises de décisions; 2. Mener une étude de la portée des progrès concernant les services écosystémiques (description / reconnaissance, valorisation, capture) afin de soutenir l’utilisation rationnelle des zones humides, en particulier l’intégration intersectorielle; 3. Élaborer un guide des orientations sur les meilleures pratiques en matière d’intégration des services écosystémiques dans les options de gestion des zones humides; 4. Mener une étude de la portée des aspects techniques, pertinents pour la Convention de Ramsar, dans les secteurs de la finance, des opérations bancaires, des investissements, des assurances et autres secteurs économiques;   Mettre au point un mécanisme d’évaluation de la contribution aux services/avantages liés aux zones humides pour le PIB national. | **En cours** | **Identifiée comme hautement prioritaire par SC-46.**  Une note d’information est prévue.  La tâche d’analyse des besoins de l’utilisateur a été partiellement traitée dans le cadre d’études menées par des administrateurs de sites en Asie et en Asie du Sud‑Est, et une analyse des Rapports nationaux à la COP11. Un ensemble d’outils qui aidera à analyser les services écosystémiques a également été rassemblé.  Un document sur les services écosystémiques des zones humides et la Convention de Ramsar : une évaluation des besoins, a été rédigé et discuté lors de la réunion régionale européenne pré‑COP. |
|  | Analyse des besoins des utilisateurs de services écosystémiques et Guide des orientations |  | **En cours** | Voir ci-dessus |
|  | Services écosystémiques, utilisation rationnelle des zones humides et intégration intersectorielle |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 59 | TEEB – Suivi sur l’eau et les zones humides |  | **Aucune activité entreprise** |  |
|  | **Caractéristiques écologiques et changements dans les caractéristiques écologiques** |  |  |  |
| 20, 25 & 41 | Caractéristiques écologiques et changements dans les caractéristiques écologiques – orientations supplémentaires | Avis et orientations sur quatre aspects des questions de caractéristiques écologiques des zones humides :  A. Décrire les caractéristiques écologiques;  B. Surveiller les changements dans les caractéristiques écologiques;  C. Signaler les changements dans les caractéristiques écologiques; et  D. Réagir aux changements dans les caractéristiques écologiques. | **En cours** | **Identifiée comme hautement prioritaire par SC-46.**  À la demande du Secrétariat, le document commandé devrait être principalement destiné à l’usage du Secrétariat. Le GEST a eu l’occasion de fournir des commentaires. |